

Consultation publique sur les initiatives stratégiques de l'UE en matière de biodiversité:

évaluation de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, réexamen de l'application du règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes et fixation d'objectifs contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature d'ici à 2030

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

La Commission procède actuellement à une consultation publique dont les résultats seront utilisés à l'appui de plusieurs initiatives clés en matière de biodiversité:

1. l'évaluation de la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#) (2011-2020);
2. le réexamen de l'application du [règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes](#);
3. la fixation d'objectifs juridiquement contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature, qui constitue l'un des principaux engagements de la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#).

Cette consultation se compose de trois enquêtes distinctes, qui correspondent chacune à l'une de ces trois initiatives.

Vous pouvez choisir de répondre à ces trois enquêtes ou de ne répondre qu'à une ou deux d'entre elles, en fonction de leur pertinence pour vous ou pour votre organisation.

Les initiatives stratégiques mentionnées ci-dessus sont liées. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a défini le cadre d'action en matière de biodiversité pour la période 2011-2020. Cette stratégie fait actuellement l'objet d'une évaluation. Le règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes a été adopté afin de mettre en œuvre l'objectif 5 de cette stratégie. Le réexamen de son application fournira des pistes pour améliorer sa mise en œuvre et pour évaluer l'objectif 5.

En mai dernier, la Commission a publié une stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 afin de mettre la biodiversité de l'UE sur la voie du rétablissement d'ici à 2030. L'un des principaux engagements pris dans cette stratégie est de proposer, pour la fin 2021, un instrument juridiquement contraignant fixant

des objectifs de l'UE pour la restauration des écosystèmes endommagés d'ici à 2030.

Les enseignements tirés de l'application des mesures prises entre 2011 et 2020 seront pris en considération dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, afin d'améliorer la conception et la mise en place d'actions clés.

Pour nous aider à analyser votre contribution:

- merci de veiller à la concision de vos réponses;
- comme indiqué, le nombre de caractères est limité dans les encadrés destinés aux observations complémentaires. Vous pouvez cependant joindre des documents et des liens URL vers du contenu en ligne pertinent;
- bien que vous puissiez répondre «je ne sais pas/sans opinion» à toutes les questions, veuillez autant que possible fournir des réponses précises (afin de nous aider à recueillir des éléments probants solides).

Sauvegarder et valider

Si vous cliquez sur «Enregistrer comme brouillon» (pour interrompre le processus et finaliser votre réponse ultérieurement), vous devez sauvegarder le lien que vous recevrez de la part de l'outil EUSurvey sur votre ordinateur. Sans ce lien, vous ne pourrez plus accéder au brouillon.

Après avoir validé votre réponse, vous pourrez en télécharger une copie.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires. Pour en savoir plus sur la protection de vos données, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

Personnes de contact

Si vous rencontrez des problèmes techniques, veuillez contacter notre [HELPDESK CENTRAL](#).

Vous avez encore des questions?

Vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire de la boîte fonctionnelle suivante: ENV-BIODIVERSITY@ec.europa.eu.

Qui consultons-nous?

La consultation est ouverte à toutes les organisations publiques ou privées et à tous les particuliers **i n t é r e s s é s** .

Nous souhaiterions en particulier connaître le point de vue des organismes et des personnes jouant un rôle dans la gestion, dans la restauration et dans la protection de la biodiversité, ou concernées par différents aspects de la politique de l'UE en matière de biodiversité, notamment les gouvernements et les autorités de gestion à tous les niveaux, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les consultants, les responsables de l'aménagement du territoire, les promoteurs, ainsi que les représentants de l'industrie, des entreprises et du secteur financier.

Informations vous concernant

* Langue de votre contribution

- Allemand
- Anglais
- Bulgare
- Croate
- Danois
- Espagnol
- Estonien
- Finnois
- Français
- Grec
- Hongrois
- Irlandais
- Italien
- Letton
- Lituanien
- Maltais
- Néerlandais
- Polonais
- Portugais
- Roumain
- Slovaque
- Slovène
- Suédois
- Tchèque

* Vous répondez en tant que

- Établissement universitaire / institut de recherche
- Organisation sectorielle
- Société / organisation d'entreprises
- Organisation de défense des consommateurs
- Citoyen de l'Union européenne
- Organisation de protection de l'environnement
- Ressortissant d'un pays tiers
- Organisation non gouvernementale (ONG)

- Autorité publique
- Organisation syndicale
- Autre

Veillez préciser votre secteur d'activité

- Agriculture
- Aquaculture (y compris d'algues)
- Protection civile
- Construction
- Culture
- Enseignement
- Énergie
- Environnement
- Pêche et aquaculture
- Alimentation
- Sylviculture
- Santé
- Industrie
- Assurance
- Coopération internationale
- Exploitation minière
- Aménagement de l'espace terrestre
- Aménagement de l'espace terrestre
- Tourisme et loisirs
- Commerce
- Transports
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau
- Autre

Autre, veuillez préciser:

25 caractère(s) maximum

* Prénom

* Nom

* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

* Pays d'origine

Indiquez votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- | | | | |
|--|--|-------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kirghizstan | <input type="radio"/> République démocratique du Congo |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> Eswatini | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République dominicaine |
| <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> État de la Cité du Vatican | <input type="radio"/> Kosovo | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> Algérie | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Éthiopie | <input type="radio"/> Laos | <input type="radio"/> Russie |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> Fidji | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Rwanda |
| <input type="radio"/> Angola | <input type="radio"/> Finlande | <input type="radio"/> Lesotho | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Anguilla | <input type="radio"/> France | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="radio"/> Antarctique | <input type="radio"/> Gabon | <input type="radio"/> Liban | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Niévès |
| <input type="radio"/> Antigua-et-Barbuda | <input type="radio"/> Gambie | <input type="radio"/> Liberia | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha |
| <input type="radio"/> Arabie saoudite | <input type="radio"/> Géorgie | <input type="radio"/> Libye | <input type="radio"/> Sainte-Lucie |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Ghana | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Saint-Marin |
| <input type="radio"/> Arménie | <input type="radio"/> Gibraltar | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Saint-Martin |

- Aruba
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina
- Grèce
- Grenade
- Groenland
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane française
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland
- Îles Caïmans
- Luxembourg
- Macao
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Martinique
- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie

- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Chili
- Chine
- Chypre
- Clipperton
- Colombie
- Comores
- Congo
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte-d'Ivoire
- Croatie
- Îles Cocos
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Îles Féroé
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord
- Îles Marshall
- Îles mineures éloignées des États-Unis
- Îles Pitcairn
- Îles Salomon
- Îles Turks-et-Caïcos
- Îles Vierges américaines
- Îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Niue
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie
- Tchad
- Tchéquie
- Terres australes et antarctiques françaises
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Territoires palestiniens
- Thaïlande
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie

- | | | | |
|--|----------------------------------|--|--|
| <input type="radio"/> Cuba | <input type="radio"/> Iraq | <input type="radio"/> Papouasie -
Nouvelle-
Guinée | <input type="radio"/> Tuvalu |
| <input type="radio"/> Curaçao | <input type="radio"/> Irlande | <input type="radio"/> Paraguay | <input type="radio"/> Ukraine |
| <input type="radio"/> Danemark | <input type="radio"/> Islande | <input type="radio"/> Pays-Bas | <input type="radio"/> Uruguay |
| <input type="radio"/> Djibouti | <input type="radio"/> Israël | <input type="radio"/> Pérou | <input type="radio"/> Vanuatu |
| <input type="radio"/> Dominique | <input type="radio"/> Italie | <input type="radio"/> Philippines | <input type="radio"/> Venezuela |
| <input type="radio"/> Égypte | <input type="radio"/> Jamaïque | <input type="radio"/> Pologne | <input type="radio"/> Viêt Nam |
| <input type="radio"/> El Salvador | <input type="radio"/> Japon | <input type="radio"/> Polynésie
française | <input type="radio"/> Wallis-et-
Futuna |
| <input type="radio"/> Émirats arabes
unis | <input type="radio"/> Jersey | <input type="radio"/> Porto Rico | <input type="radio"/> Yémen |
| <input type="radio"/> Équateur | <input type="radio"/> Jordanie | <input type="radio"/> Portugal | <input type="radio"/> Zambie |
| <input type="radio"/> Érythrée | <input type="radio"/> Kazakhstan | <input type="radio"/> Qatar | <input type="radio"/> Zimbabwe |
| <input type="radio"/> Espagne | <input type="radio"/> Kenya | <input type="radio"/> République
centrafricaine | |

* Portée

- Internationale
- Locale
- Nationale
- Régionale

* Niveau de gouvernance

- Autorité locale
- Agence locale

* Niveau de gouvernance

- Parlement
- Autorité
- Agence

* Nom de l'organisation

255 caractère(s) maximum

* Taille de l'organisation

- Micro (de 1 à 9 salariés)
- Petite (de 10 à 49 salariés)
- Moyenne (de 50 à 249 salariés)
- Grande (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

255 caractère(s) maximum

Veillez vérifier si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#). Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent volontairement les organisations souhaitant influencer sur le processus de décision de l'UE.

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir d'autoriser la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. **Dans un souci de transparence, le type de répondant (par exemple, «association d'entreprises», «association de consommateurs», «citoyen de l'Union»), le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée.** Veuillez choisir l'option en matière de protection de la vie privée qui vous convient le mieux. Options en matière de protection de la vie privée par défaut en fonction du type de répondant sélectionné.

* Paramètres de confidentialité pour la publication de la contribution

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Mode anonyme

Le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés tels quels. Votre nom ne sera pas publié. Veuillez ne pas inclure de données à caractère personnel dans la contribution proprement dite.

Mode public

Votre nom, le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés.

* Paramètres de confidentialité pour la publication de la contribution

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Mode anonyme

Publication des informations relatives à l'organisation uniquement: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés tels quels. Votre nom ne sera pas publié. Veuillez ne pas inclure de données à caractère personnel dans la contribution proprement dite si vous souhaitez rester anonyme.

Mode public

Publication des informations relatives à l'organisation et au répondant: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés. Votre nom sera également publié.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#).

I. Évaluation de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020

Introduction

La biodiversité (la diversité des espèces vivantes sur Terre) est essentielle au bien-être humain, au développement socio-économique, ainsi qu'à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ceux-ci. Cependant, les changements induits par l'homme dans l'utilisation des sols et des mers, la surexploitation des ressources biologiques, la pollution, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, le changement climatique et la propagation des espèces exotiques envahissantes exercent d'immenses pressions sur la biodiversité dans l'UE et dans le monde, et celle-ci s'appauvrit à un rythme sans précédent. Ce phénomène réduit la capacité des écosystèmes de la planète à continuer de subvenir aux besoins des êtres humains et à atténuer le changement climatique et s'y adapter.

La [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#) (2011-2020) visait à stopper et à inverser le processus de perte de biodiversité dans l'UE, ainsi qu'à contribuer à l'enrayer au niveau mondial avant 2020 (de manière à préserver la capacité des écosystèmes à subvenir aux besoins des êtres humains). Pour y parvenir, la stratégie fixait six objectifs:

Objectif 1: [mettre pleinement en œuvre les directives «Oiseaux» et «Habitats»](#)

Objectif 2: [préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services](#)

Objectif 3: [renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité](#)

Objectif 4: [garantir l'utilisation durable des ressources de pêche](#)

Objectif 5: [lutter contre les espèces allogènes envahissantes](#)

Objectif 6: [contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial](#)

Chaque objectif a été décliné en plusieurs actions. La stratégie prévoyait également des mesures transversales afin de mobiliser des ressources pour la nature et la biodiversité, de renforcer les connaissances et de développer les partenariats avec les parties prenantes pour sa mise en œuvre.

La Commission réalise une [évaluation de cette stratégie](#) et examine son efficacité, son efficacité, sa cohérence par rapport aux autres politiques, sa pertinence, ainsi que la valeur ajoutée de l'UE. La Commission publiera son rapport d'évaluation en 2021. Il comprendra une synthèse de la consultation et de ses résultats.

Pourquoi organisons-nous une consultation?

La présente consultation publique s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la stratégie. Nous souhaiterions connaître votre avis sur la manière dont la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a été mise en œuvre, sur ses grandes réalisations et ses principaux défauts, sur les facteurs de réussite et les obstacles rencontrés, ainsi que sur ses interactions avec les autres politiques; nous souhaiterions également savoir quel rôle vous avez joué dans sa mise en œuvre, ou si celle-ci a eu sur vous une incidence positive ou négative. Les enseignements tirés de cette évaluation guideront la conception et la mise en œuvre d'actions et de mesures visant à respecter les engagements énoncés dans la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#).

Une synthèse des conclusions de la consultation sera publiée [ici](#) en 2021.

Questions relatives à l'évaluation de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020

1. La stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 fixait six objectifs, qui, pris dans leur ensemble, auraient dû permettre à l'UE de stopper et d'inverser le processus de perte de biodiversité et de services écosystémiques. Connaissez-vous ces objectifs?

	très bien	bien	un peu	pas du tout
Objectif 1: mettre pleinement en œuvre les directives «Oiseaux» et «Habitats»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 2: préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 3: renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 4: garantir l'utilisation durable des ressources de pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 5: lutter contre les espèces allogènes envahissantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 6: contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2. Dans quelle mesure l'UE a-t-elle atteint son objectif d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE à l'horizon 2020, ainsi que d'assurer leur rétablissement dans la mesure du possible?

- Totalement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

3. Dans quelle mesure l'UE a-t-elle réalisé les objectifs suivants?

	totalement	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	je ne sais pas /sans opinion
Objectif 1: mettre pleinement en œuvre les directives «Oiseaux» et «Habitats»	<input type="radio"/>				
Objectif 2: préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services	<input type="radio"/>				
Objectif 3: renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité	<input type="radio"/>				
Objectif 4: garantir l'utilisation durable des ressources de pêche	<input type="radio"/>				
Objectif 5: lutter contre les espèces allochènes envahissantes	<input type="radio"/>				
Objectif 6: contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial	<input type="radio"/>				

3a. Veuillez mettre en évidence les réalisations importantes de la stratégie et les facteurs de réussite qui y sont liés:

250 caractère(s) maximum

3b. Veuillez mettre en évidence les lacunes dans la mise en œuvre de la stratégie et en indiquer les raisons:

250 caractère(s) maximum

4. Depuis 2011, avez-vous observé des effets importants sur votre secteur, votre domaine d'activité ou votre lieu de vie, résultant de la mise en œuvre de la stratégie?

- Oui, des effets positifs
- Non
- Oui, des effets négatifs
- Je ne sais pas/sans opinion

Veillez préciser:

300 caractère(s) maximum

Veillez préciser:

300 caractère(s) maximum

5. Les financements destinés à soutenir la mise en œuvre des objectifs de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 ont-ils été suffisants?

	totalemment suffisants	partiellemment suffisants	plûtot insuffisants	pas du tout suffisants	je ne sais pas /sans opinion
Objectif 1: mettre pleinement en œuvre les directives «Oiseaux» et «Habitats»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 2: préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 3: renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif 4: garantir l'utilisation durable des ressources de pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Objectif 5: lutter contre les espèces allogènes envahissantes	<input type="radio"/>				
Objectif 6: contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial	<input type="radio"/>				

6. Dans quelle mesure les objectifs de l'UE pour 2020 en matière de biodiversité ont-ils été intégrés dans la conception et dans la mise en œuvre des politiques de l'UE suivantes?

	totalemment	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	je ne sais pas/sans opinion
Qualité de l'air	<input type="radio"/>				
Banque et finance	<input type="radio"/>				
Entreprises et industrie	<input type="radio"/>				
Produits chimiques	<input type="radio"/>				
Économie circulaire	<input type="radio"/>				
Lutte contre le changement climatique	<input type="radio"/>				
Politique agricole commune	<input type="radio"/>				
Politique commune de la pêche	<input type="radio"/>				
Coopération au développement et action extérieure	<input type="radio"/>				
Réduction et gestion des risques de catastrophe	<input type="radio"/>				
Enseignement et formation	<input type="radio"/>				
Énergie	<input type="radio"/>				
Stratégie pour les forêts	<input type="radio"/>				
Politique maritime intégrée	<input type="radio"/>				
Investissement	<input type="radio"/>				
Marine	<input type="radio"/>				
Politique régionale	<input type="radio"/>				
Recherche et innovation	<input type="radio"/>				
Commerce	<input type="radio"/>				

Transports	<input type="radio"/>				
Eau	<input type="radio"/>				

7. Dans quelle mesure la stratégie a-t-elle contribué à atteindre les objectifs des politiques de l'UE suivantes?

	totalemment	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	Je ne sais pas/sans opinion
Qualité de l'air	<input type="radio"/>				
Entreprises et industrie	<input type="radio"/>				
Économie circulaire	<input type="radio"/>				
Lutte contre le changement climatique	<input type="radio"/>				
Politique agricole commune	<input type="radio"/>				
Politique commune de la pêche	<input type="radio"/>				
Coopération au développement et action extérieure	<input type="radio"/>				
Réduction et gestion des risques de catastrophe	<input type="radio"/>				
Enseignement et formation	<input type="radio"/>				
Stratégie pour les forêts	<input type="radio"/>				
Politique maritime intégrée	<input type="radio"/>				
Investissement	<input type="radio"/>				
Marine	<input type="radio"/>				
Santé publique	<input type="radio"/>				
Politique régionale	<input type="radio"/>				
Recherche et innovation	<input type="radio"/>				
Commerce	<input type="radio"/>				
Eau	<input type="radio"/>				

8. Dans quelle mesure la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a-t-elle répondu aux principaux besoins et questions en matière de biodiversité dans l'UE?

Totalemment

- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

Veuillez indiquer quelles autres questions auraient dû, selon vous, être abordées dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020:

200 caractère(s) maximum

9. Dans quelle mesure la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a-t-elle permis de garantir les éléments suivants?

	totalemment	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	Je ne sais pas /sans opinion
Un engagement politique au plus haut niveau afin de protéger et de restaurer la biodiversité	<input type="radio"/>				
Une approche stratégique de la protection et de la restauration de la biodiversité dans l'ensemble de l'UE	<input type="radio"/>				
La coopération transfrontalière en matière de protection et de restauration de la biodiversité	<input type="radio"/>				
L'intégration de la biodiversité dans d'autres politiques de l'UE et dans les instruments de financement de l'UE y afférents	<input type="radio"/>				
La coopération et l'échange de connaissances entre États membres en matière de biodiversité	<input type="radio"/>				
La coopération et l'échange de connaissances entre États membres et pays tiers en matière de biodiversité	<input type="radio"/>				

10. Certains aspects de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 auraient-ils dû être traités au niveau national, régional ou local plutôt qu'au niveau de l'UE?

- Oui

- Non
- Je ne sais pas/sans opinion

Veillez préciser

250 caractère(s) maximum

11. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a établi un cadre commun de mise en œuvre afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et de garantir une mise en œuvre coordonnée à tous les niveaux. Dans quelle mesure ce cadre a-t-il garanti les éléments suivants?

	totalemment	partiellemment	de façon insuffisante	pas du tout	je ne sais pas /sans opinion
L'obligation de rendre des comptes pour les principaux acteurs, secteurs et institutions responsables de sa mise en œuvre	<input type="radio"/>				
L'examen régulier des progrès accomplis et le renforcement des efforts, si nécessaire	<input type="radio"/>				
La coordination des efforts à tous les niveaux (infranational, national, européen et mondial)	<input type="radio"/>				
L'utilisation efficace des possibilités de financement de l'UE pour agir en faveur de la biodiversité dans les États membres	<input type="radio"/>				
La participation effective des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de biodiversité	<input type="radio"/>				
L'accès du public aux informations concernant l'état de la biodiversité et les principaux facteurs de perte de biodiversité dans l'UE	<input type="radio"/>				

La contribution de la recherche et des connaissances à la mise en œuvre et au suivi des objectifs en matière de biodiversité	<input type="radio"/>				
Le renforcement des capacités des acteurs nationaux et infranationaux pour l'action en faveur de la biodiversité	<input type="radio"/>				

Veillez expliquer si nécessaire:

450 caractère(s) maximum

12. Dans quelle mesure le cadre de suivi de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a-t-il permis de suivre les progrès accomplis pour atteindre les objectifs?

	totalemment	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	je ne sais pas /sans opinion
Objectif 1: mettre pleinement en œuvre les directives «Oiseaux» et «Habitats»	<input type="radio"/>				
Objectif 2: préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services	<input type="radio"/>				
Objectif 3: renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité	<input type="radio"/>				
Objectif 4: garantir l'utilisation durable des ressources de pêche	<input type="radio"/>				
Objectif 5: lutter contre les espèces allochènes envahissantes	<input type="radio"/>				
Objectif 6: contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial	<input type="radio"/>				

Veillez indiquer toute lacune importante du cadre de suivi:

450 caractère(s) maximum

13. Autres observations

Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

1000 caractère(s) maximum

Vous pouvez joindre au présent questionnaire des documents pertinents étayant vos réponses.

La taille de fichier maximale est de 10 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR RÉPONDU À CE QUESTIONNAIRE

II. Le réexamen de l'application du règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes

Introduction

Les espèces exotiques envahissantes sont des animaux et des plantes originaires d'autres régions du monde, qui ont été introduits accidentellement ou intentionnellement dans un nouvel environnement naturel et ont commencé à s'y propager et à s'y reproduire de manière excessive, ce qui perturbe l'équilibre naturel et modifie les écosystèmes. Les espèces exotiques envahissantes sont l'un des principaux facteurs responsables de l'extinction des espèces et de la perte de biodiversité au niveau mondial. Elles provoquent également des dommages dont le montant s'élève à plusieurs milliards d'euros chaque année pour l'économie européenne. Certaines d'entre elles ont également des effets néfastes sur la santé humaine. Les espèces exotiques envahissantes peuvent facilement se propager par-delà les frontières.

Le [règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes](#) est entré en vigueur en janvier 2015. Son adoption constituait une action clé de l'objectif 5 de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020. La liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (la liste de l'Union) est un élément central du règlement. Elle répertorie les espèces qui causent, ou peuvent causer, à la biodiversité indigène un préjudice tel qu'une action concertée et des mesures de contrôle au niveau de l'UE s'imposent. Le règlement prévoit des restrictions de la détention, de l'importation, de la vente, de l'élevage et de la culture des espèces répertoriées. Les États membres sont également tenus de prendre des mesures pour la détection précoce et l'éradication rapide de ces espèces, ainsi que de gérer les populations qui se sont déjà propagées sur leur territoire. La priorité est à la prévention car la gestion des populations établies peut être coûteuse et leur éradication difficile, voire impossible.

Les dispositions du règlement sont entrées en vigueur progressivement, au cours des trois années qui ont suivi l'adoption de la première liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, en j u i l l e t 2 0 1 6 .

La Commission réexamine actuellement l'application du règlement sur les espèces exotiques envahissantes, conformément aux obligations en matière de rapport et réexamen prévues à son article 24. La Commission publiera son rapport d'évaluation en 2021.

Pourquoi organisons-nous une consultation?

Nous souhaiterions recueillir des données et des avis concernant l'application du règlement. Les résultats de cette consultation serviront de guide pour le réexamen en question, ainsi que pour d'éventuelles futures mesures destinées à accélérer la mise en œuvre du règlement d'ici à 2030. Les enseignements tirés de cette consultation seront également pris en compte dans l'évaluation de l'objectif 5 de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020.

Une synthèse des conclusions de la consultation sera publiée [ici](#) en 2021.

Questions concernant le règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes

1. Connaissez-vous le règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes?

- Très bien
- Bien
- Un peu
- Pas du tout

2. Dans quelle mesure la conception du règlement est-elle adaptée pour faire face à la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la biodiversité dans l'UE?

- Totalement adaptée
- Partiellement adaptée
- Insuffisamment adaptée
- Pas du tout adaptée
- Je ne sais pas/sans opinion

3. La liste actuelle des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union intègre-t-elle les espèces les plus pertinentes à contrôler dans l'UE?

- Totalement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4. Dans quelle mesure les dispositions suivantes, concernant les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, ont-elles été mises en œuvre?

4.1. Les restrictions de la détention des espèces répertoriées

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.2. Les restrictions de l'importation et de la vente des espèces répertoriées

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.3. Les restrictions de l'élevage et de la culture des espèces répertoriées

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.4. La gestion des voies d'introduction et de propagation non intentionnelles

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.5. Le système de surveillance

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.6. Les contrôles douaniers officiels

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.7. L'éradication rapide au début de l'invasion

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

4.8. La gestion des espèces exotiques envahissantes largement répandues

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

5. D'après votre expérience, les coûts afférents au contrôle des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (c'est-à-dire pour les restrictions, la surveillance, l'éradication et la gestion) sont-ils proportionnés aux bénéfices qui découlent de ce contrôle sur les plans de la biodiversité, de la santé humaine et de l'économie?

- Totallement
- Partiellement
- De façon insuffisante
- Pas du tout
- Je ne sais pas/sans opinion

6. Veuillez évaluer l'importance des facteurs suivants pour lutter contre les espèces allogènes envahissantes:

						je ne sais
--	--	--	--	--	--	------------

	très important	moyennement important	peu important	pas du tout important	pas /sans opinion
Connaissances et recherche sur des méthodes de contrôle efficaces	<input type="radio"/>				
Disponibilité des fonds pour le contrôle	<input type="radio"/>				
Capacité des pouvoirs publics à concevoir, à mettre en œuvre et à faire appliquer des mesures de contrôle	<input type="radio"/>				
Connaissances et compétences des acteurs privés	<input type="radio"/>				
Participation des secteurs clés aux efforts visant à limiter l'introduction intentionnelle d'espèces exotiques envahissantes dans l'environnement (notamment des secteurs du commerce des animaux de compagnie, de l'horticulture et de la sylviculture)	<input type="radio"/>				
Sensibilisation du public	<input type="radio"/>				

Autre, veuillez préciser:

250 caractère(s) maximum

Vous pouvez joindre au présent questionnaire des documents pertinents étayant vos réponses.

La taille de fichier maximale est de 1 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

7. Dans quelle mesure les objectifs du règlement ont-ils été intégrés dans la conception et dans la mise en œuvre des politiques de l'UE suivantes?

	totalemment	partiellement	de façon insuffisante	pas du tout	je ne sais pas/sans opinion
Législation en matière de santé animale	<input type="radio"/>				
Entreprises et industrie	<input type="radio"/>				

Lutte contre le changement climatique	<input type="radio"/>				
Politique agricole commune	<input type="radio"/>				
Politique commune de la pêche	<input type="radio"/>				
Enseignement et formation	<input type="radio"/>				
Énergie	<input type="radio"/>				
Action extérieure et coopération au développement	<input type="radio"/>				
Réduction et gestion des risques de catastrophe	<input type="radio"/>				
Stratégie pour les forêts	<input type="radio"/>				
Politique maritime intégrée	<input type="radio"/>				
Investissement	<input type="radio"/>				
Marine	<input type="radio"/>				
Législation phytosanitaire	<input type="radio"/>				
Santé publique	<input type="radio"/>				
Politique régionale	<input type="radio"/>				
Recherche et innovation	<input type="radio"/>				
Commerce	<input type="radio"/>				
Transports	<input type="radio"/>				
Eau	<input type="radio"/>				

8. Selon vous, que faudrait-il faire pour améliorer la mise en œuvre du règlement en vue de réduire au minimum les effets des espèces exotiques envahissantes?

450 caractère(s) maximum

9. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

1000 caractère(s) maximum

Vous pouvez joindre au présent questionnaire des documents pertinents étayant vos réponses.

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR RÉPONDU À CE QUESTIONNAIRE

III. Fixation d'objectifs juridiquement contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature

Introduction

La biodiversité continue de s'appauvrir [dans l'Union](#) à un rythme alarmant. D'après le rapport de 2020 intitulé «[L'état de conservation de la nature dans l'Union européenne](#)», 39 % des évaluations des oiseaux sauvages et 63 % des évaluations des espèces protégées autres que les oiseaux révèlent un état de conservation «insuffisant» ou «médiocre». Seulement 15 % des évaluations d'[habitats](#) protégés mettent en évidence un état de conservation favorable. Au fur et à mesure que les [écosystèmes](#) se dégradent, leur capacité à rendre des services à la société diminue également. D'après la [première évaluation des écosystèmes réalisée à l'échelle de l'UE](#), la majorité des types d'écosystèmes de l'UE (écosystèmes urbains, agroécosystèmes, surfaces boisées et forêts, landes et fourrés, terres à végétation clairsemée, zones humides, écosystèmes d'eau douce et écosystèmes marins) affichent une tendance à la détérioration. Selon les conclusions de l'évaluation, le potentiel actuel des écosystèmes en matière de protection contre les inondations, de pollinisation des cultures, d'offre de bois et de loisirs associés à la nature est identique ou inférieur à ce qu'il était en 2010.

Un plan de restauration de la nature et des objectifs contraignants de restauration pour l'UE

La [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) vise à mettre la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030, dans l'intérêt de la population, de la planète et du climat. Elle vise également à encourager une action mondiale afin que les écosystèmes dans le monde soient restaurés, résilients et suffisamment protégés d'ici à 2050.

Afin de contribuer à stopper et à inverser le processus de perte de biodiversité, cette stratégie définit un **plan de restauration de la nature de l'UE**. Un élément clé de ce plan d'action résulte de l'engagement pris par la Commission de proposer, en 2021, des **objectifs contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature**. Il s'agit de restaurer les écosystèmes dégradés, en particulier ceux qui sont les plus intéressants pour le captage et le stockage du carbone (écosystèmes riches en carbone), ainsi que de prévenir et réduire les effets des catastrophes naturelles.

Atténuer les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité (notamment la pollution ou la surexploitation) suffit parfois à aider les écosystèmes à se rétablir d'eux-mêmes. Si les écosystèmes sont très endommagés, des mesures actives de restauration peuvent également être nécessaires (par exemple l'introduction d'espèces indigènes, la modification de particularités du paysage terrestre/marin ou l'augmentation de l'étendue des écosystèmes). La restauration des écosystèmes dégradés peut porter sur divers éléments (par exemple sur des habitats spécifiques ou sur des espèces spécifiques) et être réalisée à différentes échelles géographiques. En outre, les manières d'envisager la restauration doivent tenir compte du fait que les futurs écosystèmes restaurés devraient être résilients au changement climatique.

À ce jour, les efforts visant à restaurer les écosystèmes de l'UE ont été insuffisants. En 2011, la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés pour 2020 constituait un objectif non contraignant essentiel de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020. Cet objectif n'a pas été atteint, et seuls quelques États membres ont élaboré des plans de restauration. Des progrès ont été signalés, en particulier dans les domaines pour lesquels il existe des obligations juridiques, énoncées par les directives «Oiseaux» et «Habitats», la directive-cadre sur l'eau, la directive «Inondations», et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», mais des difficultés font encore obstacle à ces progrès en matière de restauration. Les États membres ne sont par exemple pas tenus de disposer de plans de restauration de la biodiversité. De même, il n'existe pas toujours d'objectifs clairs ou contraignants, de délais déterminés et de définition précise de ce qu'il faut entendre par «restauration» ou «utilisation durable des écosystèmes». Il n'existe pas non plus d'obligation de cartographier, de surveiller ou d'évaluer, de manière exhaustive, l'état des écosystèmes, les services que ceux-ci rendent à la société, et les efforts de restauration. L'initiative de l'UE de cartographie et d'évaluation des écosystèmes et de leurs services a permis des progrès sur le plan méthodologique à cet égard, mais d'importantes lacunes demeurent en matière de données.

En outre, la législation en vigueur ne porte que sur certains écosystèmes de l'UE. Les directives «Oiseaux» et «Habitats», par exemple, concernent de nombreuses zones naturelles et semi-naturelles des écosystèmes, mais ne couvrent pas les terres cultivées, les prairies exploitées de manière intensive, les plantations forestières et les écosystèmes urbains. La santé et la biodiversité des sols ne sont pas non plus explicitement couvertes par la législation de l'UE. Par conséquent, aucun texte législatif de l'UE ne vise explicitement un certain nombre d'écosystèmes et d'habitats nécessitant une restauration ou d'espèces dont la tendance au déclin doit être inversée. En outre, dans la plupart des cas, il n'existe pas de lien clair entre les besoins en matière de restauration et les instruments de financement de l'UE (sauf pour les cadres d'action prioritaires).

Pourquoi organisons-nous une consultation?

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'analyse d'impact qui sous-tendra la proposition de la Commission relative à des objectifs contraignants de l'UE en matière de restauration. Nous souhaiterions connaître votre point de vue concernant les principaux éléments et l'orientation à adopter pour élaborer cette proposition de la Commission. D'autres consultations ciblées et ateliers publics seront réalisés afin de recueillir l'avis des parties prenantes sur les conditions dans lesquelles ces objectifs devraient être mis en œuvre, ainsi que sur les éventuelles répercussions sociales, économiques et environnementales dont il est nécessaire de tenir compte. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/environment/eu-nature-restoration-targets_en.

Questions concernant la fixation d'objectifs contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature

1. En 2011, la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a défini l'objectif suivant: «[d]ici à 2020, les écosystèmes et leurs services seront préservés et améliorés grâce à la mise en place d'une infrastructure verte et au rétablissement d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés ». Bien que l'évaluation de la stratégie soit en cours, suffisamment d'éléments démontrent que cet objectif de restauration de 15 % n'a pas été atteint. **Quels sont, selon vous, parmi les facteurs suivants, ceux qui ont fait obstacle à la réalisation de cet objectif?**

1.1. L'objectif était trop général: il n'y a pas eu d'interprétation commune de sa portée et son application à différents types d'écosystèmes.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.2. Absence d'approche stratégique de la restauration au niveau de l'UE

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.3. Manque de clarté dans la définition des responsabilités des différents acteurs clés pour la mise en œuvre des objectifs

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.4. Absence d'obligation de mise en œuvre, puisque l'objectif n'était pas contraignant

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.5. Insuffisance des financements pour mener à bien les actions de restauration

- Tout à fait d'accord

- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.6. Insuffisance des connaissances et des compétences pour mener à bien les actions de restauration

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

1.7. Absence de résolution des conflits d'intérêts en matière d'utilisation des sols

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans avis

2. Afin d'accélérer le processus de restauration des écosystèmes dégradés, l'UE devrait:

2.1. Imposer aux États membres des objectifs juridiquement contraignants de restauration des écosystèmes dégradés

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.2. Fournir de meilleures orientations pour aider les États membres à élaborer des plans et des stratégies de restauration

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.3. Encourager une meilleure utilisation des possibilités de financement existantes dans l'UE en matière de restauration

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.4. Encourager l'élaboration de mesures d'incitation économique et la création de débouchés commerciaux en rapport avec la restauration et la gestion durable des écosystèmes

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.5. Soutenir la formation et la sensibilisation des parties prenantes en matière de restauration

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.6. Renforcer et étendre le suivi de l'état des écosystèmes et des services qu'ils fournissent dans l'ensemble de l'UE

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.7. Soutenir la recherche et l'innovation afin de renforcer la base de connaissances relatives à la restauration

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.8. Encourager la coopération avec les pays voisins de l'UE afin de restaurer les écosystèmes transfrontaliers

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/sans opinion

2.9. Autre, veuillez préciser

150 caractère(s) maximum

3. Dans quelle mesure les critères suivants devraient-ils orienter la définition des priorités de restauration?

					je ne sais
--	--	--	--	--	------------

Efficacité écologique: la restauration contribuera à:	priorité élevée	priorité modérée	priorité faible	pas du tout prioritaire	pas /sans opinion
Améliorer la santé des écosystèmes, des habitats et des espèces de grande valeur sur le plan de la biodiversité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer la connexion entre les zones naturelles (corridors écologiques, y compris routes migratoires)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer la résilience des écosystèmes au changement climatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avantages pour la société: la restauration contribuera à la fourniture des services écosystémiques suivants:	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- atténuation du changement climatique, notamment séquestration du carbone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- adaptation au changement climatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- réduction des risques de catastrophe (notamment protection contre les inondations et les tempêtes)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- purification de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- régulation de la quantité d'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- régulation de la qualité de l'air	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- cycle des nutriments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- fertilité des sols	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- préservation du patrimoine génétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- pollinisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- lutte contre les organismes nuisibles et les maladies	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- conservation des stocks de poissons	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- bénéfices de l'interaction avec la nature pour la santé humaine et le bien-être des personnes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- multifonctionnalité, c'est-à-dire capacité des écosystèmes sains à fournir un large éventail de services écosystémiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- autres services	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rapport coût/efficacité des mesures de restauration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autres critères	<input type="radio"/>				
-----------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Veillez préciser:

250 caractère(s) maximum

Veillez préciser:

250 caractère(s) maximum

4. La restauration est le processus qui consiste à contribuer au rétablissement d'un écosystème ayant été dégradé, endommagé ou détruit. Il y a plusieurs manières de définir des objectifs en matière de restauration. Il peut s'agir de prévoir des améliorations progressives de l'état d'un écosystème ou de parvenir au bon état, ou bien de fixer un pourcentage de la superficie de l'UE ou une proportion déterminée des écosystèmes sur lesquels des activités de restauration devraient être menées. Les engagements en matière de restauration pris par l'UE dans sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 intègrent ces différentes approches. **Selon vous, les objectifs de l'UE en matière de restauration devraient-ils être définis de l'une des façons suivantes (plusieurs réponses possibles)?**

- Sous la forme d'un objectif général de l'UE pour l'ensemble des écosystèmes
- Sous la forme d'objectifs spécifiques de l'UE par écosystème ou par habitat
- Sous la forme d'objectifs spécifiques de l'UE par espèce ou par groupe d'espèces
- Autre

Veillez préciser

300 caractère(s) maximum

5. L'un des types d'écosystèmes suivants devrait-il être restauré en priorité dans l'UE?

	priorité élevée	priorité modérée	priorité faible	pas du tout prioritaire	je ne sais pas /sans opinion
--	-----------------	------------------	-----------------	-------------------------	------------------------------

Les écosystèmes urbains , notamment les espaces verts urbains et les zones de friche	<input type="radio"/>				
Les agroécosystèmes , notamment les prairies, les <i>dehesas</i> et les <i>montados</i> , ainsi que les particularités topographiques (y compris les terres cultivées), notamment les terres en jachère, les bandes tampons, les haies, les murs en pierre et les mares	<input type="radio"/>				
Les écosystèmes forestiers , y compris les forêts naturelles et semi-naturelles et les plantations	<input type="radio"/>				
Les landes et les fourrés	<input type="radio"/>				
Les terres à végétation clairsemée , notamment les zones rocheuses dans les montagnes, les plages et les dunes	<input type="radio"/>				
Les zones humides continentales , notamment les marais, les tourbières, les prairies humides, les forêts alluviales, les zones riveraines et les zones inondables	<input type="radio"/>				
Les écosystèmes des sols (dans l'ensemble des écosystèmes urbains, agricoles, forestiers et des autres écosystèmes terrestres)	<input type="radio"/>				
Les écosystèmes d'eau douce , notamment les rivières et les lacs	<input type="radio"/>				
Les écosystèmes marins , notamment les zones humides côtières, les zones d'alevinage, les constructions biogéniques en eaux peu profondes et les coraux en eaux profondes	<input type="radio"/>				
Autres	<input type="radio"/>				

Veillez préciser

250 caractère(s) maximum

6. Quelle est, selon vous, l'importance des facteurs et des mesures suivants pour garantir la réalisation des futurs objectifs de l'UE en matière de restauration?

6.1. Préciser la manière dont les objectifs de l'UE devraient être transposés en contributions nationales, compte tenu des caractéristiques de chaque État membre

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

6.2. Obliger les États membres à prévoir des plans nationaux de restauration

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

6.3. Mettre en place un système global permettant de surveiller, de cartographier et d'évaluer l'état des écosystèmes et les services qu'ils fournissent

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

6.4. Mettre en place un mécanisme permettant de rendre régulièrement compte des progrès accomplis pour atteindre les objectifs

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

6.5. Sensibiliser la population aux avantages de la restauration de la nature

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

6.6. Autre, *veuillez préciser.*

150 caractère(s) maximum

7. Quelles mesures faut-il prendre pour faire en sorte que les écosystèmes restaurés soient conservés en bon état à long terme?

7.1. Anticiper les effets du changement climatique dans la planification des actions de restauration, afin de garantir la résilience à ce changement

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

7.2. Mettre en place un mécanisme de suivi et d'information à long terme concernant l'état des écosystèmes restaurés

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

7.3. Désigner certains écosystèmes restaurés comme des zones protégées

- Très important
- Plutôt important
- Pas du tout important
- Je ne sais pas/sans opinion

7.4. Autre, *veuillez préciser.*

300 caractère(s) maximum

8. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

1000 caractère(s) maximum

Vous pouvez joindre au présent questionnaire des documents pertinents étayant vos réponses.

La taille de fichier maximale est de 10 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR RÉPONDU À CE QUESTIONNAIRE

